



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 31 mai 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Philippe BRANCHE, Marie-Christine DORIDANT, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT.

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude BAUDERLIQUE à Marie-Christine DORIDANT

Denis BIBOLLET-RUCHE à Bernard PIVIER

Anaïs CURTILLAT à Philippe BRANCHE

Samuel DELTOUR à Emmanuel DI LUZIO

Régine VIBERT à Evelyne PELLICANO

Madame Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°22/24 – CONSTATATION DE PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le Service de Gestion Comptable d'Albertville a informé la Commune le 26 avril 2024 de procédures de liquidation judiciaire ayant abouti à l'irrecouvrabilité totale et définitive de certaines créances anciennes.

Ces créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la collectivité dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Etant donné l'irrecouvrabilité totale et définitive de ces titres, il s'agit dès lors de créances éteintes.

L'adoption d'une délibération constatant l'effacement des dettes des débiteurs (créances éteintes) est alors nécessaire pour régulariser la situation budgétaire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la liste des créances éteintes annexée à la présente délibération, pour un montant total de 1 869,52 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » d'un montant de 1 869,52 €.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 07/05/2024

Publié le : 07/05/2024

Publié sur le site internet le : 07/05/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/06/2024

Application agréée E-legalite.com